

N° 1176 - AVRIL 2019

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM) de VIROINVAL

Le Collège communal de Viroinval annonce le renouvellement intégral de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial. Le conseil communal choisira les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature, dont le formulaire peut être obtenu sur simple demande par téléphone au 060/31.00.42 ou par email [leilla.meddouri@viroinval.be](mailto:leilla.meddouri@viroinval.be) contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal de Viroinval dans les délais suivants : du 1er avril 2019 au 30 avril 2019 inclus

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
  - soit par courrier électronique ([singrid.philippe@viroinval.be](mailto:singrid.philippe@viroinval.be)) ;
  - soit déposé contre récépissé auprès du secrétariat communal.
- Toute demande de renseignement est adressée à Madame Singrid PHILIPPE, Directrice générale - [singrid.philippe@viroinval.be](mailto:singrid.philippe@viroinval.be)

## FORMATION D'ANIMATEUR BREVETÉ

**Tu as 16 ans et plus ? Tu es étudiant ? Tu aimes t'occuper d'enfants ? Alors deviens animateur breveté !!!**

**Comment ?**

- 150h de formation théorique en résidentiel réalisées durant les vacances scolaires, pour apprendre les techniques d'animation, apprentissage de jeux, de gestion de groupes, de conflits.
- 150h de stage pratique non-rémunéré au sein du centre récréatif et de loisirs en juillet-août.
- Un week-end d'évaluation.

Le coût de cette formation sera pris en charge par la Commune pour les deux premiers candidats habitant Viroinval.

Renseignements et inscriptions auprès de Madame Vanessa Marotte au 060/31.00.29 ou par mail [vanessa.marotte@viroinval.be](mailto:vanessa.marotte@viroinval.be) **avant le 30 avril 2019.**

## AGENDA

**Nismes: Le 13.04.19: De 10h à 16h00** au Centre Culturel Régional Action Sud - **Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture** - 7€/emplacement - Entrée libre - Infos: 0474/61.80.55



## PERMANENCES FISCALES MENSUELLES

Le SPF Finances vous informe de l'arrêt des permanences fiscales mensuelles organisées au Centre administratif de Nismes et vous invite à vous adresser directement auprès de leurs services. En effet, beaucoup d'informations sont disponibles dans le «My Minfin» ([www.myminfin.be](http://www.myminfin.be)).

Toutefois les PERMANENCES D'AIDE AU REMPLISSAGE DES DECLARATIONS FISCALES sont maintenues sur l'entité du Viroinval, sur rendez-vous, comme suit :

- NISMES : Centre administratif, Parc Communal 1 :

09/05 – 21/05 et 13/06 de 09h à 12h et de 13h à 16h

- TREIGNES: Ecole Communale, rue Eugène Defraire 30 :

24/05 de 13h à 16h

- OIGNIES: ASBL G.A.S.C.O.T., rue Roger Delizée 9 :

27/05 de 13h à 16h

Un système de pré-inscription obligatoire est mis en place par l'Administration communale, pour les personnes domiciliées à Viroinval en priorité, par téléphone uniquement au 060/31.01.74 en communiquant vos coordonnées et le nombre de déclarations à compléter.

Les rendez-vous seront fixés par période de 10 minutes par déclaration. Lors du rendez-vous, veuillez vous munir de votre carte d'identité et de votre code PIN ainsi que de tous les documents nécessaires à l'établissement de la déclaration fiscale

## CIMETIERE DE MAZEE (ANCIEN) - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

**Concession 253**

- PIQUINT Paulus (1919)
- COLIN Marie (1905)
- PIQUINT Marie (1955)

**Concession 256**

- DOGNY Octave (1956)

**Concession 257**

- LEGRAND Octavie (1949)

-Enlèvement de ces sépultures après le 01 juillet 2019 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de Namur.

-Durant la période du 01 avril au 30 juin 2019, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures)

Renseignements complémentaires – Mme MAGAIN – 060/31.01.76 – [carolinemagain@viroinval.be](mailto:carolinemagain@viroinval.be)

## AGENDA

**Olloy: Le 05.05.19 - 12h00** - Au Centre Européen - L'Association **ASDEKCO** organise un dîner en vue de soutenir une école à **KUTSHIA** en République Démocratique du Congo - 20€/adulte et 10€/enfant - Renseignements et réservation avant le 1 mai 2019 au 060/39.01.40